

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La prévention du risque infectieux repose notamment sur :

- une hygiène corporelle adaptée ;
- une tenue professionnelle propre et adaptée ;
- une hygiène des mains rigoureuse ;
- l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés au risque.

Tenue professionnelle $\neq$ EPI

Les EPI complètent la tenue professionnelle : ils ne la remplacent pas.



PRÉ-REQUIS

Une hygiène corporelle quotidienne est indispensable. Les cheveux doivent être propres et attachés s'ils sont longs, afin d'éviter leur contact avec le patient, le matériel ou une zone de soin.

Pendant les soins :

- avant-bras dégagés ;
- ongles courts et propres ;
- absence de vernis, même transparent ;
- absence de faux ongles ou de résine ;
- absence de bijoux aux mains et aux poignets : bagues, alliance, bracelets, montre.

Avant-bras dégagés = manches courtes + absence de montre et de bijoux aux poignets.

L'hygiène des mains doit être réalisée aux moments indiqués au cours des soins. Elle reste indispensable, y compris lorsqu'un port de gants est prévu.



TENUE PROFESSIONNELLE

La tenue professionnelle remplace les vêtements de ville pendant l'activité de soins.



La tenue professionnelle est revêtue dans le vestiaire, avant la prise de poste. Elle doit être :

- propre ;
- adaptée à la morphologie et à l'activité ;
- changée selon les procédures de l'établissement et dès qu'elle est souillée ;
- retirée après l'activité professionnelle ;
- déposée dans le circuit prévu pour le linge utilisé.

EPI : QUAND LES PORTER ?

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un équipement destiné à protéger le professionnel contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité.

Dans les soins, les EPI permettent notamment de protéger contre :

- le sang ;
- les liquides biologiques ;
- les sécrétions et excréments ;
- les projections vers la peau ou les muqueuses ;
- certains micro-organismes ;
- certains produits chimiques ou médicaments dangereux.



HABILLAGE PROFESSIONNEL ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'habillement professionnel participe à la prévention des IAS et à la protection des professionnels et des personnes soignées.

CHAUSSURES PROFESSIONNELLES

Les chaussures doivent être adaptées à l'activité et aux risques du secteur. Elles doivent être :

- stables et suffisamment maintenues ;
- adaptées aux déplacements et à la station debout prolongée ;
- antidérapantes lorsque l'activité le nécessite ;
- facilement nettoyables ;
- adaptées aux risques professionnels rencontrés.



Elles doivent être entretenues régulièrement et nettoyées rapidement en cas de souillure. Certains secteurs peuvent imposer des chaussures dédiées et des modalités particulières d'entretien.

CHOISIR L'EPI SELON LE RISQUE

Gants : risque de contact avec sang, liquide biologique, muqueuse ou peau lésée.

Tablier plastique : soin mouillant ou souillant, risque de projection sur la tenue.



Surblouse : exposition + importante ou selon certaines précautions complémentaires.

Lunettes / visière : risque de projection sur le visage.

Masque chirurgical : risque de projection / gouttelettes ou selon l'indication.

FFP2 : risque de transmission par voie aérienne ou certaines situations exposant aux aérosols.

UTILISATION SÉCURISÉE DES EPI

Avant le soin : évaluer le risque, choisir les EPI nécessaires, vérifier leur intégrité et choisir une taille adaptée, réaliser l'hygiène des mains lorsqu'elle est indiquée, mettre les EPI avant l'exposition au risque.

Pendant le soin : éviter de toucher l'EPI, ne pas toucher son visage, éviter de contacter l'environnement, changer les gants si besoin, ne pas circuler inutilement avec des EPI contaminés.

Après le soin : prévenir l'auto-contamination.



Une hygiène des mains est réalisée après le retrait des EPI.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Précautions complémentaires adaptées au mode de transmission (contact, gouttelettes, air).

Bloc opératoire : règles d'habillement spécifiques.



Autres risques professionnels

Certains soins exposent à d'autres risques, notamment chimiques : manipulation de certains médicaments, produits désinfectants ou substances dangereuses. Les EPI doivent alors être choisis spécifiquement en fonction du produit et du niveau d'exposition.

